

 LACROIX-FALGARDE	Commune de LACROIX-FALGARDE Avenue des Pyrénées 31120 LACROIX-FALGARDE
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 19 <u>Présents</u> : 16 <u>Votants</u> : 19 <u>Procurations</u> : 3 <u>Date de la convocation</u> : 16/04/2026 <u>Lieu de séance</u> : salle du Conseil Municipal	CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2026 PROCÈS-VERBAL
<u>PRESENTS</u> : Bruno CARNAROLI, Marie BERNAL, Stéphane SCHWARTZ, Marie ORRIOLS, Géraud MOISSET, Denis MIQUET, Corinne RÉGIS, Jean-Christophe JACKSON, Marion GERMAIN, Aurélien CLAUZEL, Janine REDON, Chloé BOUILLON, Jean-Christophe LAFFORGUE, Monique DAVID, David SOUVETON, Isabelle BOY <u>PROCURATION</u> : Laura SIMON à Jean-Christophe LAFFORGUE, Christophe DESOUTTER à Stéphane SCHWARTZ, Trevor MORGAN à Géraud MOISSET <u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : David SOUVETON	

20260429-1 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane SCHWARTZ adjoint au maire en charge des finances afin de présenter le Compte financier unique 2025 se présentant ainsi :

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 FONCTIONNEMENT								
DÉPENSES	CFU 2025		RAR 2025	RECETTES	CFU 2025		RAR 2025	
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ		
002- Déficit de fonctionnement	- €	- €	- €	002- Excédent de fonctionnement	214 561,14 €		- €	
Chapitres gestion des services (opérations réelles)				Chapitres gestion des services (opérations réelles)				
011 Charges à caractère général	593 720,00 €	536 177,33 €	- €	013 Atténuation de charges	59 100,00 €	55 221,83 €	- €	
012 Charges de personnel	987 600,00 €	979 665,43 €	- €	70 Produit des services	159 780,00 €	153 398,56 €	- €	
014 Atténuations de produits	20 200,00 €	17 312,00 €	- €	73 Impôt et taxes - Fiscalité Locale	201 000,00 €	202 193,20 €	- €	
65 Autres charges de gestions courantes	186 650,00 €	181 293,07 €	- €	731 Fiscalité Locale	1 065 300,00 €	1 070 743,00 €	- €	
				74 Dotations, subventions et participations	225 550,00 €	230 205,04 €	- €	
				75 Autres produits de gestion courante	39 500,00 €	74 916,08 €	- €	
SOUS-TOTAL gestion des services	1 788 170,00 €	1 714 447,83 €	- €	SOUS-TOTAL gestion des services	1 750 230,00 €	1 786 677,71 €	- €	
Chapitres dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres recettes financières (opérations réelles)				
66 Charges financières	3 060,00 €	3 060,00 €	- €	76 Produits financiers	200,00 €	4,05 €	- €	
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	122,92 €	- €	77 Produits exceptionnels	738,86 €	262,00 €	- €	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00 €	- €	- €	78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 000,00 €	1 267,37 €	- €	
SOUS-TOTAL dépenses financières	7 060,00 €	3 182,92 €	- €	SOUS-TOTAL recettes financières	3 938,86 €	1 533,42 €	- €	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 795 230,00 €	1 717 630,75 €	- €	TOTAL RECETTES RÉELLES	1 754 168,86 €	1 788 211,13 €	- €	
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				
023 Virement à la section d'investissement	167 000,00 €	- €	- €					
040 Opérations ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €					
042 Opérations ordre de transfert entre sections	6 500,00 €	4 044,76 €	- €	042 Opérations ordre entre sections	- €	- €	- €	
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	173 500,00 €	4 044,76 €	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €	- €	- €	
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 968 730,00 €	1 721 675,51 €	- €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 968 730,00 €	1 788 211,13 €	- €	

La section de fonctionnement présente un total de : **1 721 675,51€** en dépenses

La section de fonctionnement présente un total de : **1 788 211,13€** en recettes

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 INVESTISSEMENT							
DÉPENSES	CFU 2025		RAR 2025	RECETTES	CFU 2025		RAR 2025
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ	
001- Solde exécut° sect° investissement reporté	266 755,66 €		- €	001- Solde exécution section investissement reporté	- €	- €	- €
Chapitres des dépenses d'équipement (opérations réelles)				Chapitres des recettes d'équipement (opérations réelles)			
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	13 Subventions d'investissement	20 553,40 €	20 553,40 €	- €
204 Subventions d'équipements versées	167 500,00 €	110 602,38 €	56 857,62 €	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	60 694,34 €	42 364,50 €	10 703,19 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	340 896,60 €	351 628,22 €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	21 Terrain de voirie	- €	10 622,88 €	- €
SOUS-TOTAL dépenses d'équipement	228 194,34 €	152 966,88 €	67 560,81 €	SOUS-TOTAL recettes d'équipement	361 450,00 €	382 804,50 €	- €
Chapitres des dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres des recettes financières (opérations réelles)			
16 Emprunts et dettes assimilés	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	16 Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL dépenses financières	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	SOUS-TOTAL recettes financières	- €	- €	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	268 194,34 €	192 966,88 €	67 560,81 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	361 450,00 €	382 804,50 €	- €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			
040 Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	167 000,00 €		- €
041 Opérations patrimoniales	200,00 €	200,00 €	- €	040 Opérations d'ordre entre sections	6 500,00 €	4 044,76 €	- €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	200,00 €	200,00 €	- €	041 Opérations patrimoniales	200,00 €	200,00 €	- €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	535 150,00 €	193 166,88 €	67 560,81 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	173 700,00 €	4 244,76 €	- €
				TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	535 150,00 €	387 049,26 €	- €

La section d'investissement présente un total de : **193 166,88€** en dépenses.

La section d'investissement présente un total de : **387 049,26€** en recettes

Monsieur le Maire quitte la séance afin que les membres du Conseil procède à la délibération et au vote par chapitre du compte financier unique 2025 ainsi présenté.

Les membres du conseil ont adopté à l'unanimité le CFU 2025.

Monsieur le Maire a réintégré la séance

20260429-2 - AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le compte financier unique 2025 de la Commune présentant un résultat global de clôture en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

COMMUNE DE LACROIX FALGARDE (23700) RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025

	2025		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat de l'année 2025	1 721 675,51 €	1 788 211,13 €	66 535,62 €
002-excédent reporté 2024	- €	214 561,14 €	214 561,14 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 721 675,51 €	2 002 772,27 €	281 096,76 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat de l'année 2025	193 166,88 €	387 049,26 €	193 882,38 €
001-Solde exécut° invest 2024	266 755,66 €		- 266 755,66 €
RAR dépenses investissement 2025	67 560,81 €		- 67 560,81 €
RAR recettes investissement 2025			- €
RÉSULTAT DE CLÔTURE (1068)	527 483,35 €	387 049,26 €	-140 434,09 €

BUDGET COMMUNE

Résultat de fonctionnement 2025 =	281 096,76 €	
D001 à reporter en investissement =	72 873,28 €	Déficit
1068 recette investissement =	140 434,09 €	
R002 à reporter en fonctionnement =	140 662,67 €	Excédent

Tous ces chiffres sont conformes au CFU 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat 2025.

20260429-3 VOTE DES TAUX TFB, TNFB, ET TH 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de porter à **39,22** le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties. Les taux en TFNB et de THRS restent quant à eux identiques.

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38,45	39,22
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	129,10	129,10
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	14,88	14,88

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, doit adopter les taux suivants pour 2026 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39,22
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 129,1
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 14,88

Le Conseil Municipal a adopté les taux 2026 proposés ci-dessus par 0 contre, par 19 pour et 0 abstentions

20260429-4 SUBVENTION 2025 AU CCAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de subvention destinée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026.

Pour rappel le montant de la subvention 2025 versée au CCAS était de 12 000 €.

Monsieur le Maire propose une subvention 2026 d'un montant de 14 500 €

Le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite adopter la proposition de Monsieur le Maire de verser une subvention de 14 500 € au CCAS pour l'exercice budgétaire 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de verser une subvention de **14 500 €** au CCAS pour l'exercice budgétaire 2026.

20260429-5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions suivantes soumises par la Commission Association :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025	DEMANDE DE SUBVENTION 2026	PROPOSITIONS 2026	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Ridin'Family	500€	2 500€	500€	19	0	0
APE	1 200€	1 600€	1 200€	19	0	0
Jardins familiaux	0€	0€	0€			
3L	1 700€	1 700€	1 700€	19	0	0
AMME	0€	0€	0€			
Lacroix ô Parfum	800€	800€	800€	19	0	0
LFAN	1 000€	1 000€	1 000€	19	0	0

Les amis de la Gleyzette	500€	500€	500€	19	0	0
Itin'errances	500€	500€	500€	19	0	0
Judo Club	500€	800€	600€	19	0	0
Foyer Rural	3 000€	3 500€	3 250€	19	0	0
Garonne Agility	500€	0€	0€			
Confluent LSP	1 500€	0€	0€			
Tennis	1 000€	1 000€	1 000€	19	0	0
L'arbre du satyre	0€	1 500€	500€	19	0	0
Comité des fêtes	2 500€	5 000€	2 500€	19	0	0
Ephémère guinguette	0€	0€	0€			
L Garde la Forme	0€	500€	300€	19	0	0
Coopérative maternelle	720€	0€	770€	19	0	0
Coopérative primaire	1 430€	0€	1 290€	19	0	0
Collège Pins Justaret	170€	0€	170€	19	0	0
Lycée Pins Justaret	100€	0€	100€	19	0	0
TOTAL	17 620€	20 900€	16 680€			

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire « détail du vote ci-dessus ».

20260429-6 BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire met au vote le budget primitif 2026 par chapitre en section de fonctionnement – dépenses et recettes et en section d'investissement – dépenses et recettes.

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE BUDGET PRIMITIF 2026 - FONCTIONNEMENT								
DÉPENSES	CFU 2025		PRÉVISIONS BP 2026	RECETTES	CFU 2025		PRÉVISIONS BP 2026	
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ		
002- Déficit de fonctionnement	- €	- €	- €	002- Excédent de fonctionnement	214 561,14 €	- €	140 662,67 €	
Chapitres gestion des services (opérations réelles)				Chapitres gestion des services (opérations réelles)				
011 Charges à caractère général	593 720,00 €	536 177,33 €	528 450,00 €	013 Atténuation de charges	59 100,00 €	55 221,83 €	34 100,00 €	
012 Charges de personnel	987 600,00 €	979 665,43 €	988 632,00 €	70 Produits des services	159 780,00 €	153 398,56 €	150 720,00 €	
014 Atténuations de produits	20 200,00 €	17 312,00 €	19 200,00 €	73 Impôt et taxes - Fiscalité Locale	201 000,00 €	202 193,20 €	199 000,00 €	
65 Autres charges de gestions courantes	186 650,00 €	181 293,07 €	184 180,09 €	731 Fiscalité Locale	1 065 300,00 €	1 070 743,00 €	1 105 842,00 €	
				74 Dotations, subventions et participations	225 550,00 €	230 205,04 €	210 000,00 €	
				75 Autres produits de gestion courante	39 500,00 €	74 916,08 €	45 000,00 €	
SOUS-TOTAL gestion des services	1 788 170,00 €	1 714 447,83 €	1 720 462,09 €	SOUS-TOTAL gestion des services	1 750 230,00 €	1 786 677,71 €	1 744 662,00 €	
Chapitres dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres recettes financières (opérations réelles)				
66 Charges financières	3 060,00 €	3 060,00 €	1 620,00 €	76 Produits financiers	200,00 €	4,05 €	200,33 €	
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	122,92 €	1 000,00 €	77 Produits exceptionnels	738,86 €	262,00 €	500,00 €	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00 €	- €	1 500,00 €	78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 000,00 €	1 267,37 €	1 500,00 €	
SOUS-TOTAL dépenses financières	7 060,00 €	3 182,92 €	4 120,00 €	SOUS-TOTAL recettes financières	3 938,86 €	1 533,42 €	2 200,33 €	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 795 230,00 €	1 717 630,75 €	1 724 582,09 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	1 754 168,86 €	1 788 211,13 €	1 746 862,33 €	
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				
023 Virement à la section d'investissement	167 000,00 €	- €	143 666,73 €					
040 Opérations ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €					
042 Opérations ordre de transfert entre sections	6 500,00 €	4 044,76 €	19 276,18 €	042 Opérations ordre entre sections	- €	- €	- €	
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	173 500,00 €	4 044,76 €	162 942,91 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €	- €	- €	
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 968 730,00 €	1 721 675,51 €	1 887 525,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 968 730,00 €	1 788 211,13 €	1 887 525,00 €	

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE BUDGET PRIMITIF 2026 - INVESTISSEMENT								
DÉPENSES	CFU 2025		PRÉVISIONS BP 2026	RECETTES	CFU 2025		PRÉVISIONS BP 2026	
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ		
001- Solde exécuté* sect* investissement reporté	266 755,66 €	- €	72 873,28 €	001- Solde exécution section investissement reporté	- €	- €	- €	
Chapitres dépenses d'équipement (opérations réelles)				Chapitres des recettes d'équipement (opérations réelles)				
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	13 Subventions d'investissement	20 553,40 €	20 553,40 €	1 918,00 €	
204 Subventions d'équipements versées	167 500,00 €	110 602,38 €	107 357,62 €	16 Enprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	
21 Immobilisations corporelles	60 694,34 €	42 364,50 €	116 564,10 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	340 896,60 €	351 628,22 €	171 934,09 €	
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	21 Terrain de voirie	- €	10 622,88 €	- €	
SOUS-TOTAL dépenses d'équipement	228 194,34 €	152 966,88 €	223 921,72 €	SOUS-TOTAL recettes d'équipement	361 450,00 €	382 804,50 €	173 852,09 €	
Chapitres dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres des recettes financières (opérations réelles)				
16 Enprunts et dettes assimilés	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	16 Enprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	
SOUS-TOTAL dépenses financières	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	SOUS-TOTAL recettes financières	- €	- €	- €	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	268 194,34 €	192 966,88 €	263 921,72 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	361 450,00 €	382 804,50 €	173 852,09 €	
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				
040 Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	167 000,00 €	- €	143 666,73 €	
041 Opérations patrimoniales	200,00 €	200,00 €	- €	040 Opérations d'ordre entre sections	6 500,00 €	4 044,76 €	19 276,18 €	
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	200,00 €	200,00 €	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	173 700,00 €	4 244,76 €	162 942,91 €	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	535 150,00 €	193 166,88 €	336 795,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	535 150,00 €	387 049,26 €	336 795,00 €	

Equilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de : 1 887 525€

Equilibré en recettes et dépenses d'investissement à hauteur de : 336 795€
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le **budget primitif 2026**

20260429-7 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN M57 POUR L'ANNÉE 2026 POUR LA COMMUNE ET LE CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la **délibération n°20231113-2** du conseil municipal en date du **13/11/2023** la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera aux budgets de la commune et du CCAS de la commune.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1 - Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.**

2 - Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions 1 et 2 ci-dessus.

20260429-08— DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD31 POUR LA REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIERE

Le mur de soutènement du vieux cimetière de Lacroix Falgarde présente de dangereux signes d'affaissements. Les investissements à prévoir pour la réfection de ce mur sont conséquents. Un devis de 76 267,46 euros TTC a été établi à la suite d'une étude géotechnique par la société CARO TP.

Afin de pouvoir lancer cette opération, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne au titre des aides et contrats de territoire ruraux et périurbains, compte tenu de l'enveloppe globale estimée à 63 556, 22 euros HT, soit 76 267,46 euros TTC.
- De constituer le dossier de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande d'aide au titre des Contrats de territoire du Conseil départemental de la Haute Garonne.
- D'autoriser le maire à constituer et signer le dossier de financement et tout document afférant à cette affaire.

20260429-09— PROPOSITION LISTE MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 8 commissaires.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| - Eric ALLAUX, | - Jean-Christophe LAFFORGUE, |
| - Eric BENALET, | - Sandrine MEGES, |
| - Marie BERNAL, | - Denis MIQUET, |
| - Chloé BOUILLON, | - Gérald MOISSET, |
| - David BOUILLON, | - David SOUVETON, |
| - Isabelle BOY, | - Trevor MORGAN, |
| - Jean-Rémi BOY, | - Marie ORRIOLS, |
| - Jérôme CARLES, | - Françoise PEYRE, |
| - Aurélien CLAUZEL, | - Janine REDON, |
| - Monique DAVID, | - Christine RÉGIS, |
| - Nadia DHEMAIED, | - Alexandre RÉGIS, |
| - Christophe DESOUTTER, | - Corinne RÉGIS, |
| - Marion GERMAIN, | - Franck SADACCA, |
| - Sylvie GUILBEAU, | - Stéphane SCHWARTZ, |
| - Jean-Christophe JACKSON, | - Lisa SCHWARTZ, |
| - Sébastien LAFON, | - Laura SIMON, |

Cette liste de 32 noms est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la liste suivante pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques,

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| - Eric ALLAUX, | - Jean-Christophe LAFFORGUE, |
| - Eric BENALET, | - Sandrine MEGES, |
| - Marie BERNAL, | - Denis MIQUET, |
| - Chloé BOUILLON, | - Gérald MOISSET, |
| - David BOUILLON, | - David SOUVETON, |
| - Isabelle BOY, | - Trevor MORGAN, |
| - Jean-Rémi BOY, | - Marie ORRIOLS, |
| - Jérôme CARLES, | - Françoise PEYRE, |
| - Aurélien CLAUZEL, | - Janine REDON, |
| - Monique DAVID, | - Christine RÉGIS, |
| - Nadia DHEMAIED, | - Alexandre RÉGIS, |
| - Christophe DESOUTTER, | - Corinne RÉGIS, |

- Marion GERMAIN,
- Sylvie GUILBEAU,
- Jean-Christophe JACKSON,
- Sébastien LAFON,
- Franck SADACCA,
- Stéphane SCHWARTZ,
- Lisa SCHWARTZ,
- Laura SIMON,

- Autorise le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.
20260429-10— ACCORD DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

Vu le Code de l'environnement et, notamment, son article L. 332-2-1,

CONSIDERANT qu'en tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège, Nature en Occitanie a engagé une procédure de modification du périmètre de la réserve pour intégrer de nouveaux espaces fonciers et procéder à des réajustements ;

CONSIDERANT que la Région Occitanie a engagé la procédure de consultation préalable à toute création de Réserve Naturelle Régionale et au choix du gestionnaire en septembre 2025 ;

CONSIDERANT que les retours exprimés à l'issue de cette consultation ont conforté la Région dans la poursuite de ce projet ;

CONSIDERANT que le classement de terrains au sein de la RNR se fait par l'adhésion volontaire de leur propriétaire et qu'il est soumis à l'approbation du conseil municipal lorsqu'il s'agit de parcelles propriété communale ;

CONSIDERANT que la commune est propriétaires des parcelles AI0094 (615m²) AD0006 (26 965m²) AD0003 (4199m²) et AD0011 (pour 3085 m² seulement) qui sont comprises dans le périmètre de la RNR Confluence Garonne Ariège,

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de Lacroix Falgarde, en tant que propriétaire d'une parcelle comprise dans le périmètre, de faire part de son accord sur le projet de création de cette réserve par délibération de son conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 :

De donner son accord pour l'intégration des parcelles suivantes dans le périmètre du projet de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne Ariège :

- o AI0094 Les Roches, 615 m²
- o AD0006 Les Ramiers, 26 965 m².
- o AD0003 Les Ramiers, 4199 m².
- o AD0011 Les Ramiers, 3085 m² seulement.

Article 2 :

De donner son accord pour la création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne Ariège, son périmètre et la réglementation qu'il est proposé d'y appliquer tels qu'annexés à la présente délibération.

20260429-11— TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2027

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au maire de procéder au tirage au sort des jurés pour l'année 2027 à partir des listes électorales. La liste des noms tirés au sort doit être transmise avant le 15 juillet prochain.

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population à raison d'un juré pour 747 habitants. Cette répartition est faite par arrêté préfectoral soit pour la commune de Lacroix-Falgarde 3 jurés.

Le nombre de noms à tirer au sort est le triple fixé dans l'arrêté soit un total de 9.

La procédure du tirage au sort n'est plus imposée aux communes, il peut être procédé de manière identique aux années précédentes à savoir :

Un 1^{er} tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un 2nd tirage donnera la ligne et par conséquent, le nom du juré,

Le maire devra s'assurer uniquement que la personne tirée au sort sera au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Par conséquent les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 2004 sont à écarter.

Chaque personne tirée au sort devra être avertie par courrier accompagné d'une fiche de renseignements à nous retourner intégralement complétée et signée dans le délai requis.

Page 11 ligne 36 : DAVID Jean-Claude

Page 38 ligne 4 : TOCANIER épouse LAFFONT Julie

Page 24 ligne 36 : LEMAIRE Dominique

Page 16 ligne 14 : FERREIRA Thibault

Page 7 ligne 4 : BUAILLON Elouan

Page 19 ligne 10 : GOXE Axel

Page 10 ligne 14 : COMBES Stéphane

Page 16 ligne 28 : FOURNIÉ épouse MILLARD Florence

Page 2 ligne 38 : BARASC Stéphane